

## 1. PRESENTATION

### 1.1. Objet

Le « Championnat de Bourgogne Franche-Comté Séniors » (Championnat BFC Séniors) est une compétition individuelle organisée par la « ligue Bourgogne Franche-Comté de Badminton » (LBFCBad) à l'issue de laquelle sont décernés les titres de champion de Bourgogne Franche-Comté dans les cinq disciplines et dans les séries suivantes :

- Simple Homme
- Simple Dame
- Double Homme
- Double Dame
- Double Mixte
- N
- R
- D
- P et NC

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et le déroulement sportif du championnat BFC Séniors, ci-après désigné « le championnat ». Il est complété par le règlement cadre des compétitions ligue et un éventuel règlement particulier.

### 1.2. Organisation saison 2018-2019

Le championnat se déroulera les samedi et dimanche 15 et 16 juin 2019 aux gymnases de l'Europe et Laroche à Baume les Dames (14 terrains). L'organisateur retenu est Badminton Baume les Dames Doubs Central (BaBaDouC).

## 2. CRITERES DE PARTICIPATION

### 2.1. Licences et nationalité

Seuls peuvent être admis à participer les joueurs licenciés, au plus tard le 25 mai 2019, à une instance affiliée à la LBFCBad et ne faisant l'objet d'aucune suspension à cette date.

Le championnat est ouvert à tous les licenciés à la LBFCBad sans restriction de nationalité.

### 2.2. Catégorie d'âge et série d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à partir de la catégorie d'âge minimale.

Les joueurs peuvent participer au championnat dans leur série à la date du CPPH retenue ou dans la série juste supérieure (Exemple : un joueur R4 pourra s'inscrire en N mais pas un joueur R5). Pour les paires, ne sera considéré que la série du joueur le mieux classé. Une dérogation exceptionnelle motivée pourra être étudiée par la commission.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans des séries différentes pour chaque discipline.

Les joueurs peuvent s'inscrire dans chacune des trois disciplines (simple, double et mixte)

### 2.3. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)

Le classement et le CPPH utilisés sont ceux de la semaine de validation des inscriptions, soit ceux du Jeudi 23 mai 2019.

La valeur de chaque paire sera estimée suivant la somme des CPPH.

Pour les simples comme pour les doubles, les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

## 2.4. Critères de qualification

*Les champions et vice-champions départementaux doivent être issus d'un championnat départemental régulier, c'est à dire dont les tableaux ont été autorisés et se sont réellement déroulés. Un tableau annulé par manque de participants ou comprenant moins de 3 joueurs ne pourra donc pas proposer de champion départemental.*

*Ne seront pris en compte que les palmarès des séries uniques (N, R, D, P) ou des sous-séries les plus hautes (N1, R4, D7, P10).*

*Les vainqueurs départementaux des sous séries intermédiaires (N2, N3, R5, R6, D8, D9, P11, P12) ne sont pas considérés par ce règlement comme champions ou vice-champions départementaux.*

### 2.4.1. Tableaux de simple

Pour chaque série, seront automatiquement qualifiés :

- Les champions et vice-champions départementaux
- 2 invitations pour les licenciés du club organisateur

Pour chaque série, seront qualifiés:

- Les joueurs ou paires les mieux classés au CPPH pour compléter le tableau.

### 2.4.2. Tableaux de double et mixte

Pour chaque série et chaque discipline, seront automatiquement qualifiés :

- La paire championne départementale
- 1 invitation pour une paire comptant au moins un joueur licencié dans le club organisateur

Pour chaque série et chaque discipline seront qualifiés :

- Les paires les mieux classés au CPPH pour compléter le tableau.

### 2.4.3. Changement de série

Un (ou une paire) champion(ne) départemental(e) ayant changé de série à la date de prise en compte du CPPH gardera son droit de priorité.

Exemple : le champion de la Saône-et-Loire en SH D passé R au mois de mai sera qualifié pour participer en SH R.

### 2.4.4. Constitution des paires de doubles

Les inscriptions sont réservées uniquement aux paires constituées (pas d'inscription au choix). Toutefois, les joueurs le souhaitant peuvent s'inscrire au choix uniquement dans le but de palier à un forfait ou compléter un tableau.

### 2.4.5. Remplaçants

Les joueurs/paires inscrits mais non qualifiés selon les critères ci-dessus sont placés sur une liste de remplaçants, classée par ordre décroissant au CPPH.

## 3. MODALITES D'INSCRIPTIONS

### 3.1. Diffusion des invitations

Les invitations, accompagnées de la liste des champions départementaux et vice-champions en simple, sont envoyées à tous les clubs de la ligue selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations au plus tard le lundi 15 avril ;
- Relance les lundis 6 et 20 mai ;
- Date limite d'inscription : Samedi 25 mai 14h ;
- Diffusion des participants retenus et de la liste d'attente : Lundi 3 juin ;
- Tirage au sort entre 9 et 5 jours avant la compétition ;
- Envoi des convocations : le mardi 11 juin.

### 3.2. Modalités d'inscription

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement. L'inscription s'effectue selon les modalités précisées dans l'invitation dans les délais mentionnés au § 3.1 ci-dessus. Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par la LBFCBad aux clubs à l'issue de la compétition.

### 3.3. Montant des droits d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à :

- 10€ pour un tableau, 14€ pour deux tableaux, 18€ pour 3 tableaux.

## 4. DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

### 4.1. Horaires indicatifs

- Première journée : samedi à partir de 8h30 et jusqu'à 20h
  - Samedi matin : Mixte en intégralité
  - Samedi après-midi : Simples, phases qualificatives
- Deuxième journée : dimanche de 8h30 à 18h00 (remise des récompenses incluse).
  - Dimanche matin : Doubles, phases qualificatives
  - Dimanche après-midi : Phases finales et remise des récompenses.

### 4.2. Tableaux

Chaque tableau de simple est limité à 24 joueurs.

Chaque tableau de double est limité à 12 paires.

Dans le respect des impératifs techniques de l'organisation et des horaires indicatifs :

- Tous les tableaux se dérouleront en poules de 3 (de préférence) avec 1 sortant ou de 4 avec 2 sortants ou, le cas échéant, sous forme de poule unique de 3, 4 ou 5.
- Si possible, une augmentation du nombre de sortant par poule sera mise en place en Double puis en Mixte et enfin en simple
- Si besoin, une limitation du nombre de sortant par poule ou un tableau à élimination directe sera mise en place en Mixte puis en Double.

Il n'y aura pas de matchs pour la troisième place (petite finale).

L'organisation favorisera une séparation par provenance en poules entre les Codeps

### 4.3. Ajustements

#### 4.3.1. Tableau non remplis

Le comité d'organisation se réserve la possibilité de limiter le nombre de places attribuées aux meilleurs CPPH afin de réduire la taille des tableaux non remplis au multiple de 3 directement inférieur (14 inscrits => tableau à 12 par exemple).

#### 4.3.2. Augmentation de la taille des tableaux

Une fois les inscriptions enregistrées, la taille des tableaux les plus demandés pourra être augmentée.

### 4.4. Remplacement

Dans la limite de l'article 3.2.5 du RGC, les forfaits et désistements de dernière minute seront remplacés :

- En simple : par le suivant sur la liste d'attente
- En double : au choix de la personne restante, et par la paire suivante sur la liste d'attente si abandon de la paire titulaire.

## 5. DIVERS

### 5.1. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés. Le volant officiel est Trinisport TR2.

### 5.2. Salles

L'infrastructure est composée de deux salles : Europe et Laroche.

- **Europe** : les volants touchants la structure ou les éléments suspendus seront comptés faute en jeu comme au service. les volants touchants les filins des panneaux de basket seront comptés let à tout moment.
- **Laroche** : les volants touchants la structure ou les éléments suspendus seront à remettre un maximum de deux fois au service et seront comptés faute en jeu

La disposition des salles ne réclame pas la matérialisation d'une chambre d'appel.

Les joueurs appelés à disputer leur match devront le faire avec tout l'équipement nécessaire

### 5.3. Points particuliers

Le temps de récupération entre les matchs est de 20 minutes.

Le temps de prise de contact avec le terrain, dit « échauffement », est de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération.

Le test des volants devra s'effectuer dès l'arrivée sur le terrain.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment, sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur, pour le bon déroulement du tournoi.

### 5.4. Scoring

Chaque participant s'engage à scorer un match sur simple appel du JA ou de l'organisateur.